

Les comités d'actions culturelles en Savoie

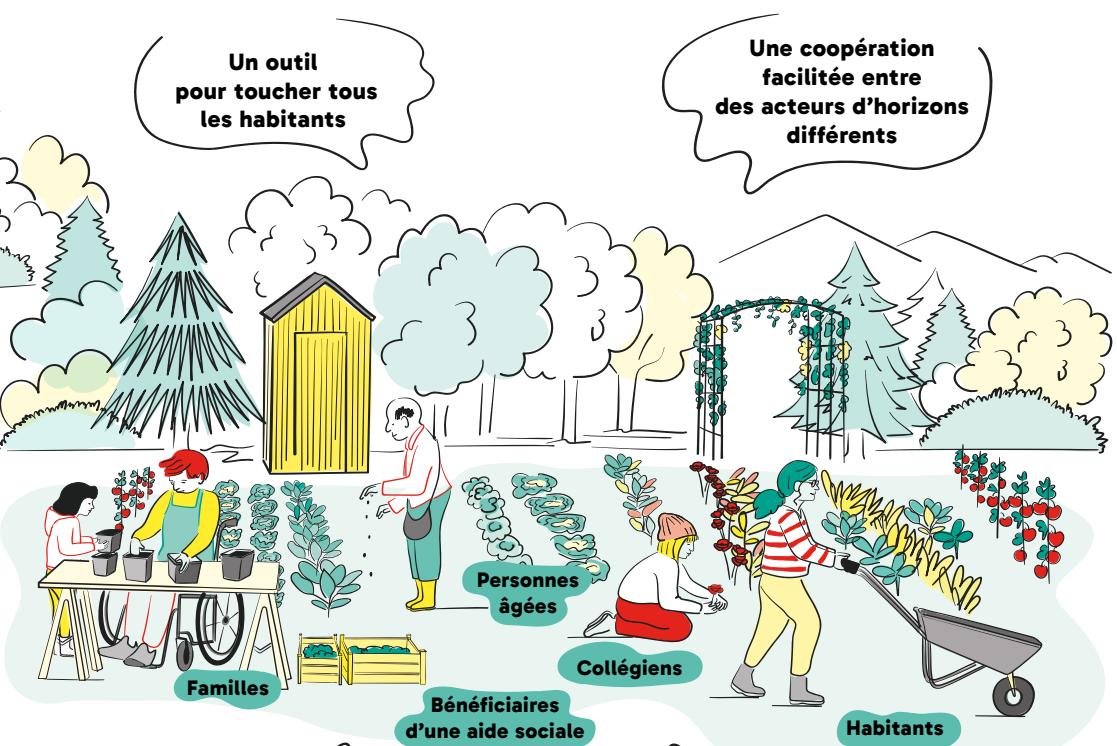
Coopérer pour permettre la participation de tous à la vie culturelle

Partout sur le territoire, le Département de la Savoie accompagne la création et l'animation de comités d'actions culturelles (CAC).

Un CAC, c'est un regroupement d'acteurs culturels, éducatifs, sociaux, sanitaires, médico-sociaux... qui décident de porter un projet artistique et culturel commun à l'échelle d'un bassin de vie.

Un outil pour toucher tous les habitants

Une coopération facilitée entre des acteurs d'horizons différents



Une manière de développer l'éducation artistique et culturelle

Des partenariats à géométrie variable, adaptables à la réalité de chaque territoire

Comment ça marche ?

Comment les CAC sont-ils mis en place ?

Créés sous l'impulsion du Département, les CAC sont avant tout le fruit de la volonté des acteurs d'un bassin de vie et de l'implication des élus locaux.

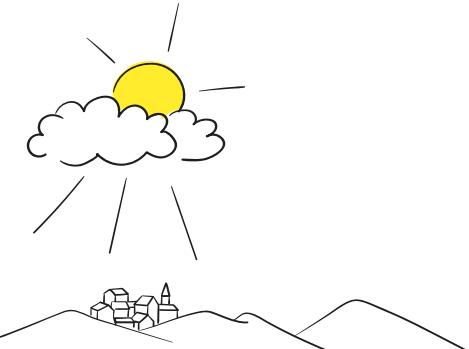
Les CAC sont accompagnés par le Département

Le Département joue un rôle d'instigateur, d'animateur et d'accompagnateur auprès des CAC. En opérant un travail d'information, de conseil et de mise en lien, il met son expertise au service des partenaires impliqués.



Qui coordonne les CAC ?

Le mode de coordination et d'animation diffère selon les CAC. Il peut mobiliser le poste de chargé de mission culture du territoire quand il existe (communauté de communes, syndicat de communes...) ou reposer sur l'une des structures partenaires, avec un passage de relais possible. Dans tous les cas, le projet du CAC est co-construit et co-porté par toutes les parties prenantes.

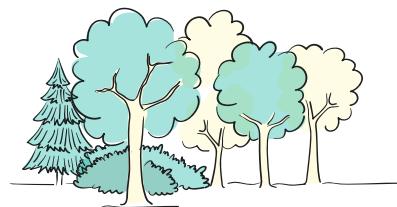
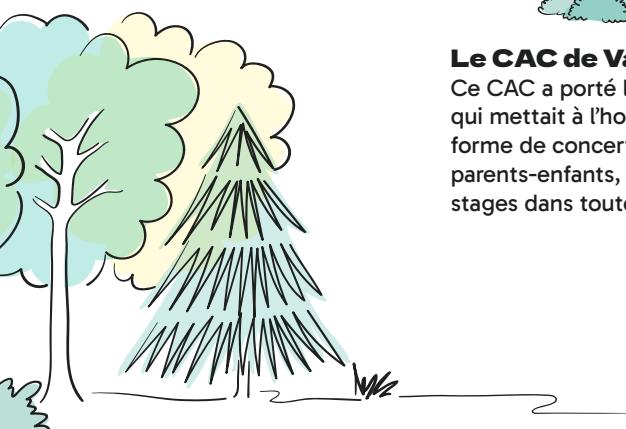


Quelques exemples de CAC



Le CAC de Valgelon-La Rochette

Ce CAC a porté le projet « **Vous avez dit Hip Hop !** » qui mettait à l'honneur danse, graff et rap sous la forme de concerts, d'expositions, d'ateliers parents-enfants, d'ateliers intergénérationnels et de stages dans toutes les structures partenaires.



Le CAC de Chautagne

Le CAC a coordonné le festival « **Tout l'amour** » autour de la parentalité et du couple. Cet événement proposait des spectacles et de nombreuses actions de médiation : balade chorale, ciné-bus, initiations salsa, bal, ateliers cuisine, théâtre d'impro dans les bus pour les collégiens, Micro-Folie, atelier mosaïque à l'EHPAD, conférence à la maison médicale...

Comment les projets des CAC sont-ils financés ?

Les financements possibles sont diversifiés :

- fonds propres des structures partenaires
- aide financière du Département
- conférence des financeurs (CNSA)
- conventions « Culture et Santé », « Culture et Justice »
- la DRAC et la Région (dans le cadre des conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle - CTEAC)
- fonds européens
- etc.



Le Département de la Savoie compte déjà près d'une vingtaine de CAC.

Les CAC sont désormais reconnus pour leurs effets positifs sur la cohésion sociale et l'inclusion de tous les publics dans de nombreux territoires.



Vous travaillez au sein d'une commune ou d'un groupement intercommunal, d'un établissement d'enseignements artistiques, d'un établissement scolaire, d'un EHPAD, d'une crèche ou de toute autre structure culturelle, éducative ou sociale ?

Vous souhaitez rejoindre ou initier un comité d'actions culturelles ?
Repérez les comités en activité sur le territoire :
culture.savoie.fr

Contactez le Département de la Savoie :
culture@savoie.fr
04 79 70 63 50